

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N°DE_006_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 17 Mars 2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence d'Evelyne DELANOUE.

Présents : Evelyne DELANOUE, ALAIN BROUSSE, Raphaël MOREAU, MARTINE BERGAUD, Laurent USSE, Amélie LEGOUFFE, Paul VALENTIN, Marie Dominique PHILIPPE, CHRISTOPHE BORNES, ADELIN GUYON, DIDIER TOMA, Sylvie TOURDE, Gil VERGNE, Virginie TABEL
Représentés : Martine BORDAS représentée par MARTINE BERGAUD
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ALAIN BROUSSE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte quinze membres.

POUR RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 1000 à 1499	15	4

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour et an que dessus,

Evelyne DELANOUE
Présidente de séance

Alain BROUSSE
Secrétaire de séance

